



JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N° 14

JOURNAL DU 8 NOVEMBRE 2020

Le District de Côte-d'Or déclare le Challenge National Programme Educatif Fédéral ouvert !

Le P.E.F. :

Ce programme d'accompagnement éducatif a été lancé en 2014, à la disposition des clubs qui accueillent de jeunes licencié(e)s. C'est aujourd'hui 5 000 clubs s'impliquant dans le P.E.F dont 800 000 licencié(e)s U6 à U19.

Les 6 thématiques traitées dans le P.E.F sont : la santé, l'engagement citoyen, l'environnement, le fair-play, les règles du jeu et arbitrage et la culture foot.

Principes :

La F.F.F a décidé de lancer un Challenge National P.E.F pour :

- Inciter les territoires à valoriser l'implication des clubs
- Capitaliser sur les valorisations existantes
- Amener une valorisation fédérale pour les clubs les plus actifs

Les Districts « qualifieront » donc au niveau régional un ou plusieurs club

Les Ligues « qualifieront » au niveau national un seul club pour la F.F.F.

Le club qualifié pour l'étape nationale du Challenge National P.E.F sera convié à participer à un évènement à Clairefontaine avec une délégation de U11 composée de jeunes joueuses et joueurs.

Le Challenge National : 10 et 11 avril 2021 à Clairefontaine*

Quelques chiffres :

- 14 délégations U11 invitées à Clairefontaine
- 13 ligues métropolitaines
- 1 coup de coeur Outre-Mer (prix du jury national)

Composition des délégations :

- 10 joueuses/joueurs par délégation
- 2 encadrants par délégation
- 1 accompagnateur par délégation (représentant club)

NB : Il s'agit bien de délégations et non d'équipes. Les clubs seront sensibilisés sur la manière de composer une délégation sur des critères autre que purement sportifs.

() Evènement sous réserve de décision gouvernementale due à la COVID19*

Les modalités de participation :

Pour les clubs encore non engagés dans le Programme Educatif Fédéral, il est encore possible de le faire : (démarche acceptée par le District d'appartenance)

- **Etape 1** : Inscrire son club via **Footclubs** en cochant la case « Demandé » (menu « Organisation » puis onglet « Identité Club »)
- **Etape 2** : Identifier un référent éducatif au sein du club (renseigner ses coordonnées)
- **Etape 3** : Participer aux réunions organisées par le District
- **Etape 4** : Récupérer le kit pédagogique auprès du District (un classeur + 3 Incollables du Foot)
- **Etape 5** : Mettre en place des actions dont il faudra rendre compte à travers un **bilan trimestriel** à compléter.

Pour justifier ainsi la mise en place d'actions au sein du club, celui-ci doit **envoyer ses « fiches action » au District par mail à : pseurat@cote-dor.fff.fr**

La sélection du club se fera en fonction de 4 critères : (grille de notation)

- La diversité des publics touchés (catégories de joueuses/joueurs, dirigeants, parents, ...)
- La diversité des thèmes abordés (autour des 6 thèmes du P.E.F)
- La qualité et la résonance des actions (utilisation de la fiche P.E.F/action innovante)
- La quantité d'actions proposées

Calendrier :

- Novembre 2020 à février 2021 : mise en place des actions par les clubs + envoi des fiches actions aux Districts
- 5 mars 2021 : Jury District Qualification des clubs au niveau régional et 19 mars Jury Ligue Qualification des clubs au niveau national
- 10 et 11 avril 2021 : évènement final à Clairefontaine (sous réserve de la décision gouvernementale due à la COVID19)
- Juin 2021 : mise en avant des clubs qualifiés lors des AG District/Ligue.

PROCES VERBAUX

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 OCTOBRE 2020 A CHATILLON SUR SEINE Rectificatif

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POINTAGE DES CLUBS PRESENTS VERIFICATION DES POUVOIRS

Membres du Comité Directeur :

Présents : Mmes STORNO P – TILLOL P - URBANIAK N - MM. AUCAIGNE P - BOTTOU YP – DURAND D – EL IDRISSI M – LECOUR B - THIBERT J – VALOT N

Absents : Mme DUCREUX E - MM. ABBEY J – BERNIER PY - DA SILVA S – DUJARDIN N - GIANINNI E – FAORO P – MONNIN M – PAGANT JM.

Assistent : MM. FONTENIAUD Daniel, Président de la LBFCF – M. ANSELME Didier, Représentant de la LFA

CLUBS PRESENTS

Clubs libres

CLUBS PRESENTS : FCAB – AISEREY IZEURE – AS BEAUNE – BELAN – BLIGNY – BRAZEY – CHAMESSON – UCCF – CHENOVE – CHEVIGNY ST SR – CORGOLOIN LADOIX – DIJON ASFO – DIJON ASPTT – DFCO – DIJON ULFE – DIJON UNIVERSITE CLUB – DIJON DINAMO – DIJON MAHORAIS – JDF 21 – FAUVERNEY – GEVREY – LACANCHE – LONGVIC – MAREY – MONTIGNY SUR AUBE – FC VINGEANNE – NEUILLY CRIMOLOIS – SENNECEY – PLOMBIERES – FC MPL – PRECY – ESVO – VAL DE NORGE – SACRIBAIN – EF VILLAGES – SAVIGNY CHASSAGNE – IS SELONGEY – USSE – SOMBERNON GISSEY – ST APOLLINAIRE – ST EUPHRONE – TIL CHATEL – TILLES FC – MVF – CCOF - VOUGEOT

CLUBS REPRESENTES : SAULON CORCELLES – CREPAND – DAIX – ECHENON – TART LE HAUT VARANGES – MEURSAULT – POUILLY EN AUXOIS – REMILLY – RUFFEY STE MARIE – ST JEAN DE LOSNE – ST REMY – VITTEAUX

CLUBS ABSENTS : AHUY – AUXONNE – ETEVAUX PERRIGNY – EF BEAUNOISE – BRESSEY SPARTAK – CESSEY – DIJON GRESILLES FC – DIJON AFRIQUE – DIJON TOISON D'OR – LAIGNES – LES MAILLYS – LONGCHAMPS – CHAMPDOTRE LONGEAULT – MAGNIEN – MAGNY – MARSANNAY – MERCEUIL – QUETIGNY – TALANT – TALMAY – THURY – TILLENAY

ABSENTS EXCUSES : – ASDDOM – DIJON POUSSOTS – USCD – FENAY – UFCO - FONTAINE LES DIJON – GENLIS - HAUTES COTES – MANLAY – NOLAY – OUGES – PERRIGNY LES DIJON – ES MORVANDELLE – SEURRE – TOUILLON – VILLERS LES POTS

FOOTBALL DIVERSIFIE

Clubs Foot Entreprise

CLUBS PRESENTS : MUNICIPAUX CHENOVE

CLUBS REPRESENTES : MUNICIPAUX DIJON – ASPTT DIJON

CLUBS ABSENTS : ATLAS – GROUPAMA – ENSEIGNANTS – ETOILE D ARGENT - TAKE US – LA CHARTREUSE -

CLUBS ABSENTS EXCUSES : JURISTES

Clubs Futsal

CLUBS PRESENTS: FUTSAL DIJON METROPOLE.

CLUBS REPRESENTES : FC DIJON CLENAY VAL DE NORGE.

Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président DURAND Daniel qui souhaite la bienvenue à tous les représentants des clubs.

Nombre de membres de l'Assemblée Générale : 107 disposant de 584 + 20 membres de CD

Nombre de membres présents ou représentés : 59 CD disposant de 358 voix + 10 Membres.

Le quorum étant atteint, (195 voix et 36 clubs), l'Assemblée Générale peut valablement délibérer

1/ ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 30/11/2019 A GILLY LES CITEAUX

Aucune remarque n'étant formulée par l'Assemblée, le PV de l'AG du 30/11/2019 à GILLY LES CITEAUX est adopté à l'unanimité.

2/ INTERVENTIONS

La parole est donnée à :

Mr David VERMASSEN président de UCCF club résident de Chatillon sur Seine et Ste Colombe sur Seine:

Le club de UCCF compte 225 licenciés , son équipe première évolue en D2 avec 2 équipes réserve, 3 équipes U18, U15 et U13 ainsi que de nombreuses équipes en foot animation .

Le club après une période compliquée veut repartir d'un bon pied sous l'impulsion d'une nouvelle équipe dirigeante soutenue par les municipalités et collectivités territoriales .

Au Maire et Vice-Président du Conseil Départemental qui accueille cette Assemblée Générale : Mr Hubert BRIGAND maire de Chatillon sur Seine

Intervention de Daniel DURAND, Président

Mesdames, messieurs les présidents et dirigeants de clubs

- Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental et Maire de Chatillon sur Seine
- Monsieur le Maire de Ste Colombe sur Seine

- Monsieur le Président de la communauté de communes
- Monsieur le président du Collège des présidents de District représentant la Ligue du Football Amateur, cher Didier
- Monsieur le Président de la Ligue Bourgogne Franche Comté, cher Daniel
- Monsieur le Vice-Président de la Ligue Bourgogne Franche Comté, cher Roland
- Monsieur le président de l'OMS
- Mrs les représentants de Sport Comm, chers Samuel et Duc Thanh
- chers amis,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie pour votre présence dans cette ville historique de Chatillon sur Seine qui abrite dans son musée le trésor de Vix qui nous ramène à nos racines Celtes.

Avant de débiter, je vous propose de marquer quelques instants de recueillement pour rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quittés au cours de ces derniers mois, dirigeants, membres de vos clubs, famille et proches avec une pensée pour Claude BOUJON qui a longtemps travaillé au service du football dans notre District.

Merci

Vous avez compris que cette assemblée aura un format réduit pour respecter le protocole sanitaire mais elle doit répondre également à notre obligation statutaire.

Merci pour votre présence, vous manifestez ainsi votre attachement aux principes démocratiques de la vie associative.

Je ne reviendrai pas sur le bilan de la mandature que vous avez tous reçus, je m'attarderai plutôt sur vous, Présidentes et Présidents qui avec vos équipes de Dirigeants actifs ont subi de plein fouet cette crise sanitaire.

S'il y a des personnes à mettre en avant ce soir c'est certainement vous qui avec ce pouvoir de résilience face à une situation inédite avez toujours crus au football et a ses vertus sociales.

Vous travaillez chaque jour pour innover et trouver des solutions dans vos effectifs et votre fonctionnement, soyez assurés que nous vous apporterons tout notre soutien et accompagnement dans le contexte actuel, je pense que vous méritez nos applaudissements.

Je laisserai Daniel FONTENIAUD et Didier ANSELME vous parler de l'aide conséquente apportée aux clubs par le fond de solidarité ainsi que les contrats d'objectifs qui nous permettent d'accomplir nos actions en faveur de tous les clubs.

Jérôme THIBERT vous commentera le dernier exercice de la mandature qui malgré une saison amputée permet de dégager un excédent financier.

Je remercie également nos élus et membres de commissions du District ainsi que notre Docteur qui chaque semaine traite des dossiers souvent de plus en plus complexes et délicats, sans eux nous ne pourrions pas gérer correctement nos compétitions ni travailler sur nos projets de développement.

Merci à Jean Pierre DARMIGNY notre instructeur, pour ses conseils et son travail sur la mise à jour des statuts.

Merci aux éducateurs et arbitres qui apportent tout au long de l'année leurs compétences et expériences pour élever le niveau technique et diriger nos rencontres dans de bonnes conditions.

Un grand merci aux salariées administratifs et technique du District, Agnès, Delphine, Peggy, qui dans un contexte très particulier ont assuré la continuité de service du District en étant en télétravail, là aussi j'ai tenu à ne pas perturber leur situation en ne recourant pas au chômage partiel, je pense que leur disponibilité a été appréciée par tous pendant cette période.

Un grand merci à David VERMASSEN président de UCCF, à Pascale STORNO ainsi qu'à tous les dirigeants pour l'organisation et l'accueil qu'ils nous ont réservé malgré les contraintes du moment.

Bonne assemblée, bonne saison à toutes et tous, gardons cet optimisme pour maintenir notre football toujours aussi attractif auprès de tout notre public.

3/ ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

Le rapport moral et les rapports d'activité des commissions étant parus sur le site du District et aucune remarque n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

4/ PRESENTATION DES STATUTS DU DISTRICT

Les nouveaux statuts avec les modifications étant parus sur le site et envoyés aux clubs.

Monsieur DURAND fait la lecture des diverses modifications apportées aux Statuts du District et aucune remarque n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

(Voir Document annexé au PV).

5/ PRESENTATION DU BILAN FINANCIER 2019/2020 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET BUDGET PREVISIONNEL

Jérôme THIBERT, trésorier du District, présente les comptes.

a) Présentation des comptes : Compte d'exploitation et Bilan

Détail de l'exercice 2019/2020

Total des charges: 324 471,81 €

Total des produits : 333 749,68 €

Résultat net : + 9 277,97 €

Il présente :

Les faits significatifs concernant les charges.

Augmentation arbitrage Futsal jeunes + 4 875€

Baisse entretien du bâtiment – 11 406 €

Baisse frais des commissions – 5 728 €

Baisse provision retraite – 18 141 €

Les faits significatifs de ces produits.

Baisse des amendes et droits – 22 403 €

Baisse de la part licence clubs de – 9 002€ essentiellement lié à l'impact négatif du fonds de solidarité – 20 397€ tandis qu'un impact positif est lié à la hausse de la part licence .

Il est proposé d'affecter ce résultat au compte report à nouveau.

Le résultat financier de la saison 2019-2020 et l'affectation de celui-ci est approuvé à l'unanimité.

b) Rapport du Commissaire aux comptes

En l'absence du commissaire aux comptes, Jérôme THIBERT fait la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes.

“En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT COTE D'OR FOOTBALL ASSOCIATION relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Aucune question n'est posée par les clubs.

Rapport voté à l'unanimité

c) Présentation du Budget

Jérôme THIBERT continue son exposé en présentant le budget prévisionnel de la saison 2020-2021.

Ce budget prévisionnel est présenté aux clubs qui adoptent ce budget à l'unanimité

5/ ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

M. JANIN et Mme CHAPON exposent les modalités aux clubs pour les votes

Le quorum ayant été atteint, le vote a pu avoir lieu.

Résultats du vote :

Le nombre de votants : 56

Les inscrits représentent : 358 voix

Les votes exprimés représentent : 330 voix

Majorité absolue : 165 voix

Résultat du vote par M. JANIN DOMINIQUE, Président de la Commission Surveillance des Opérations Electorale

La liste de monsieur Daniel DURAND a obtenu

229 voix Pour

101 voix Contre

Les votes nuls représentent 8 voix.

Bulletins blancs représentent 6 voix

La liste menée par Monsieur M DURAND, candidate pour l'élection du Comité Directeur est donc élue à la majorité (165)

1	DURAND Daniel	Président
2	ABBEY Joel	Licencié Médecin
3	AUCAIGNE Patrick	Trésorier
4	AZZOUN Fouaz	

5	BOTTOU Yves Patrick	
6	BRUNEL Nicolas	Secrétaire Général
7	DEGAND Frédéric	Représentant des Arbitres
8	DUCREUX Elodie	Représentante Féminine
9	DUPIN Yannick	
10	EL IDRISSEI Mourad	
11	FAORO Pascal	
12	GIANNINI Eric	
13	GUYON Dominique	
14	MOITON Marie Pierre	
15	MEROT Baptise	Représentant des Educateurs
16	PAGANT Jean Marie	
17	STORNO Pascale	
18	THIBERT Jérôme	Vice-Président Délégué
19	TILLOL Pauline	
20	URBANIAK Nathalie	
21	VALOT Noel	

Election de la délégation des représentants des clubs du district à l'Assemblée Générale de la LBFC

Concernant l'élection de la délégation : 56 clubs votants représentant 345 voix exprimées.

<i>NOM – Prénom</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
AUCAIGNE Patrick – club de Vougeot	211
BOTTOU Yves Patrick – Club de FCCL	198
DA SILVA Sérafin - Club de Tart Le Haut Varange	219
DUPIN Yannick – Club de ST REMY	189
GUYON Dominique – Club de CCOF	220
NAPPEY Thierry – Club de TILLES FC	207
RUCKSTULH Thierry – Club de JDF 21	245
STORNO Pascale – Club de UCCF	176
URBANIAK Nathalie – Club de Beaune	184

Sont Elus titulaires :

1. M. RUCKSTULH Thierry
2. M. GUYON Dominique
3. M. DA SILVA Sérafin
4. M. AUCAIGNE Patrick
5. NAPPEY Thierry

Sont élus suppléants :

6. M. BOTTOU Yves Patrick
7. M. DUPIN Yannick
8. Mme URBANIAK Nathalie
9. Mme STORNO Pascale

6/INTERVENTIONS DES INVITES

Intervention de Daniel FONTENIAUD Président de la Ligue BFC.

Le président revient sur la gestion de la crise sanitaire et invite chacun à travailler et à redonner espoir et optimisme à tous dans les clubs, le football doit sortir vainqueur de ce combat.

Intervention de Didier ANSELME, représentant la LFA et le Président du collège des Présidents de District

Didier ANSELME revient sur le fond de solidarité mis en place par la Fédération, la Ligue et ses Districts à destination des clubs, pour un montant de 10€ par licencié ce qui doit permettre aux clubs de relancer leur activité.

Il rappelle également que les contrats d'objectifs ont été intégralement versés aux Districts et Ligues.

7/ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour étant épuisé le président Daniel DURAND lève la séance à 21h15 et remercie l'ensemble des participants

Le Président : D. DURAND

Le Secrétaire de séance : J. THIBERT

COMITE DIRECTEUR - BUREAU

PV N° 41 CD/7

REUNION DU : 6 NOVEMBRE 2020 par visioconférence

Président : Monsieur DURAND Daniel

Présents : Mme DUCREUX Elodie – MM. THIBERT Jérôme, BRUNEL Nicolas, VALOT Noel, EL IDRISSEI Mourad, AUCAIGNE Patrick

A – Compte rendu réunions L.F.A et Ligue B.F.C.

Informations à retenir :

- Complications liées au calendrier pour jouer les derniers tours amateurs de la Coupe de France.
- Un groupe technique national sera mis en place pour se pencher sur la reprise des championnats

- Validation des règlements des championnats jeunes pour une présentation aux votes lors de l'A.G. de Ligue du 19 Décembre
- Les Districts sont très réservés sur l'embauche d'un correspondant informatique : La réflexion est engagée pour la faisabilité de rechercher un prestataire de service.

B – Activité partielle des salariés du District

Les salariés et apprentis seront placés en activité partielle jusqu'au mardi 1^{er} Décembre compte tenu de la baisse d'activité.

La situation sera revue suivant les annonces gouvernementales au vue de la crise sanitaire.

C – Informations liées au Secrétariat Général

Nicolas Brunel présente à nouveau le circuit des procès-verbaux et mails, mis en place entre le Secrétariat, le Secrétaire Général et le Président.

La liste des Référénts - Clubs est en cours de validation, elle sera bientôt consultable sur le site. Les Référénts – Clubs devront rapidement entrer en contact avec leurs clubs pendant cette crise sanitaire.

D – Commission des délégués

Jérôme Thibert a rédigé un document Powerpoint reprenant le rôle du Délégué en District. Il réunira la commission des Délégués après le confinement en invitant Mourad El Idrissi et le Représentant des Arbitres afin de peaufiner ce travail.

E – Questions diverses

Une convention sur le prêt du matériel du District aux clubs a été rédigée par Jérôme Thibert, responsable des prêts de matériel.

Le covering du véhicule du District est en cours de définition, la réalisation sera à programmée en fonction de l'actualité sanitaire.

Retours sur l'incompréhension des clubs qui ne peuvent pas ouvrir leur Ecole de Foot alors que les écoles sont encore ouvertes (avec leur programme sportif).

F – Prochaines Réunions Bureau et Comité Directeur

Les deux prochaines Réunions Bureau sont prévues en visioconférence aux dates suivantes :

Samedi 28 Novembre à 10 heures en visioconférence.

Samedi 12 Décembre à 10 heures en visioconférence.

Cependant, l'actualité sanitaire ou sportive pourra impliquer la tenue de Réunions Bureau à d'autres dates.

Nous rappelons que le Comité Directeur se tiendra mardi 15 Décembre. Il se tiendra en visioconférence. L'horaire n'est pas encore fixé.

Le Secrétaire Général : Nicolas Brunel
Le Président : Daniel Durand

COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUT ARBITRAGE

PV N°36 STATARB/1

REUNION DU 19 OCTOBRE2020 en visioconférence

PRESIDENCE : M. GIANNINI Eric

PRESENTS : MM. CAZALDA Gaétan, DEGAND Frédéric, CHEVANNE Thierry, PACOTTE Xavier, IBANEZ Marc, GUYON Dominique.

I- SITUATION INDIVIDUELLE

MUTATIONS

La commission du statut de l'arbitrage rappelle qu'elle doit appliquer un droit de mutation de 500€ au club effectuant la demande de licence au titre du changement de club.

Ce droit de mutation prévu au barème financier est applicable à tout club en compte avec le District de Côte d'Or à partir du 1^{er} juillet 2018.

- Dans le cas où l'arbitre a été formé par le club quitté, une rétrocession de 500 € sera effectuée sur le compte du club quitté

- Ce droit de mutation ne sera pas appliqué dans les cas retenus par les Commissions du statut de l'arbitrage Départementale et Régionale au titre des articles 32 et 35 (comportement violent, morale sportive).

Situation de M. Cyril MOUTARD :

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Attendu la demande de licence ARBITRE (CHANGEMENT DE CLUB) introduite en faveur M. MOUTARD par le club FC CORGOLOIN LADOIX (R3) le 09/07/2020, le club quitté – AS FOYER RURAL DE THURY – étant le club formateur,

Attendu les motivations avancées, à savoir RAISON PERSONNELLE,

La Commission,

ACCORDE une licence 2020.2021 pour FC CORGOLOIN LADOIX (R3),

SOULIGNE toutefois que M. MOUTARD ne pourra pas être comptabilisé au titre des obligations du club demandeur pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, les motivations avancées ne pouvant donner droit à l'application des dispositions de l'article 33 c),

Vu les dispositions des articles 8, 33 et 35 du statut de l'arbitrage,

TRANSMET le dossier à la commission compétente du district COTE D'OR DE FOOTBALL pour les suites à donner, notamment quant à la couverture du club quitté.

Décision de la commission départementale du statut de l'arbitrage

Licence de Mr Moutard demandée le 9/07 alors que l'inactivité de l'AS FOYER RURAL DE THURY a été indiquée le 21/09. Rattachement au club de FCCL qu'à partir de 2022-2023

Droit de mutation de 500 € à débiter sur le compte du club de FCCL pour en créditer le compte du club AS THURY

Situation de M. Johan MIGUET :

Reprenant le dossier,

Pris connaissance des éléments communiqués par M. MIGUET afin d'obtenir son changement de club,

Vu les articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Vu les nouveaux éléments transmis, notamment les attestations fournis

La Commission,

ACCORDE une licence 2020.2021 pour F.C. DE ST REMY LES MONTBARD (D1),

SOULIGNE toutefois que M. MIGUET ne pourra pas être comptabilisé au titre des obligations du club AS QUETIGNY pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022, ce dernier n'étant pas club formateur,

Vu les dispositions des articles 8 et 33 du statut de l'arbitrage,

TRANSMET le dossier à la commission compétente du district COTE D'OR DE FOOTBALL pour les suites à donner, notamment quant à la couverture du nouveau club

Décision de la commission départementale du statut de l'arbitrage

Mr MIGUET ne pourra être rattaché au club de St REMY les MONTBARD qu'à partir de la saison 2022-2023

Droit de mutation 500 € à débiter sur le compte du club de St REMY LES MONTBARD pour en créditer le compte du club MVF

Situation de M. Houssine KISSARI :

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Attendu la demande de licence ARBITRE (CHANGEMENT DE CLUB) introduite en faveur M. KISSARI par le club FC OUGES FENAY (D1) le 17/07/2020, le club quitté – CER S LAIQUE CHENOVE – n'étant pas le club formateur,

Attendu les motivations avancées, à savoir RAISON PERSONNELLE,

La Commission,

ACCORDE une licence 2020.2021 pour FC OUGES FENAY (D1),

Vu les dispositions des articles 8 et 33 du statut de l'arbitrage,

TRANSMET le dossier à la commission compétente du district COTE D'OR DE FOOTBALL pour les suites à donner, notamment quant à la couverture du nouveau club.

Décision de la commission départementale du statut de l'arbitrage

Mr Houssine KISSARI ne pourra être rattaché au club d'OUGES qu'à partir de la saison 2022-2023.

Droit de mutation de 500 € à débiter sur le compte du club d'OUGES pour en créditer le compte du club de CHENOVE

Situation de M. Faharoy BACO :

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Attendu la demande de licence **CHANGEMENT DE CLUB** introduite en faveur M. BACO par le club AS DE LA FONTAINE D'OUCHE (D2) le 07/07/2020, le club quitté – VAL DE NORGE FC (D2) – n'étant pas le club formateur,

Attendu les motivations avancées, à savoir RAISON PERSONNELLE,

La Commission,

ACCORDE une licence 2020.2021 pour AS DE LA FONTAINE D'OUCHE (D2),

Vu les dispositions des articles 8 et 33 du statut de l'arbitrage,

TRANSMET le dossier à la commission compétente du district COTE D'OR DE FOOTBALL pour les suites à donner, notamment quant à la couverture du nouveau club.

Décision de la commission départementale du statut de l'arbitrage

Mr BACO Faharoy ne pourra être rattaché au club de l'AS FONTAINE d'OUCHE qu'à partir de la saison 2022-2023

Droit de mutation de 500 € à débiter sur le compte du club de l'AS FONTAINE D'OUCHE pour en créditer le compte du club VAL DE NORGE

Situation de M. Philippe BIDAULT :

Vu les dispositions des articles 26, 30 et 33 du statut de l'arbitrage,

Attendu la demande de licence **CHANGEMENT DE CLUB** introduite en faveur M. BIDAULT par le club US SEMUR EN AUXOIS EPOISSES (D1) le 07/07/2020, le club quitté – AS LACANCHE (D2) – n'étant pas le club formateur,

Attendu les motivations avancées, à savoir RAISON PERSONNELLE – MAUVAISE ENTENTE AVEC LE PRESIDENT,

Attendu toutefois les contraintes kilométriques définies en l'article 30 du statut, notamment que le « *changement de club n'est possible que si le siège du nouveau club est situé à moins de 50 km de son propre domicile, distance calculée par FOOT 2000* »,

Attendu que la distance calculée entre le domicile de M. BIDAULT et l'adresse du siège social du club US SEMUR EN AUXOIS EPOISSES correspond à 56,2 kilomètres,

Attendu que la distance entre le lieu de résidence de M. BIDAULT et l'adresse du siège social du club US SEMUR EN AUXOIS EPOISSES excède ainsi les 50 Kilomètres réglementaires,

La Commission,

DIT ne pouvoir délivrer la licence sollicitée par le club US SEMUR EN AUXOIS EPOISSES en faveur de M. Philippe BIDAULT.

APPEL DU CLUB DE ST EUPHRONE

Appel en district du club de St EUPHRONE en date du 17 septembre 2020 par mail du club d'une décision de la commission du statut de l'arbitrage du 17/06/2020 PV 94 STATARB/9 déclarant le club en infraction avec les obligations d'arbitrage.

La commission : Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme. Considérant que la période d'appel était de sept jours à compter du lendemain de la décision • contestée. Le PV étant sur le site du district le 18 juin 2020. • Par ces motifs : Dit l'appel de St EUPHRONE hors délai, (article 2.2.3 des RG).

Appel en ligue : **En attente de parution de la décision**

II-SITUATION DES CLUBS

EN D1 (obligation 2 arbitres)

- AS GEVREY manque 1 arbitre
- ST REMY LES MONTBARD manque 1 arbitre, Mr MIGUET ne sera rattaché au club qu'en 2022-2023
- SEMUR EN AUXOIS : manque 1 arbitre
- VINGEANNE FC : manque 1 arbitre

EN D2 (obligation 1 arbitre)

- VAL DE NORGE aucun arbitre donc manque 1 arbitre.

- GRESILLES FC sachant que Mr DAHNOU MOUSSA a demandé sa licence le 7/09/2020 dont hors délai donc le club du FC GRESILLES est en infraction

EN D3 (obligation 1 arbitre)

- FCAB manque 1 arbitre
- EF BEAUNOISE manque 1 arbitre
- CHAMESSON manque 1 arbitre
- ASDDOM manque 1 arbitre
- DIJON DINAMO manque 1 arbitre
- AS POUSSOT manque 1 arbitre
- JEUNESSE MAHORAISE manque 1 arbitre
- LONGCHAMP manque 1 arbitre
- MAGNIEN manque 1 arbitre
- MORVANDELLE manque 1 arbitre
- NOLAY manque 1 arbitre
- PERRIGNY LES DIJON manque 1 arbitre
- RUFFEY STE MARIE manque 1 arbitre
- UFCO manque 1 arbitre
- St EUPHRONE manque 1 arbitre
- VITTEAUX manque 1 arbitre
- VOUGEOT manque 1 arbitre

La formation d'octobre ayant été reportée suite à la situation sanitaire, une date de formation des nouveaux arbitres aura lieu en Janvier avec dépôt des dossiers le 1^{er} Décembre 2020 date imposée par la LBFC.

D4 (obligation un arbitre auxiliaire)
--

Les clubs suivants devront s'informer rapidement sur les sessions d'arbitre auxiliaire afin de régulariser leur situation ceci avant le 31 janvier 2021.

- AFRIQUE FD
- BELAN
- MAGNY
- SACRIBAIN
- TILLENAY
- TOUILLON
- LES MAILLYS : était en 1ere année de dérogation en 2019/2020 encore en dérogation 2020/2021

- TOISON D'OR était en 1ere année de dérogation en 2019/2020 encore en dérogation 2020/2021
- CREPAND est en entente avec MVF 4 donc normalement il doit avoir un AA
- Les clubs de TALANT et de l'AS SEURRE sont des clubs nouveaux et ne sont pas soumis à ces obligations. Dérogation pour 2020/2021 et pour 2021/2022

FOOT ENTREPRISE (obligation d'un arbitre auxiliaire)

Les clubs suivants devront s'informer rapidement sur les sessions d'arbitre auxiliaire afin de régulariser leur situation ceci avant le 31 janvier 2021.

- ETOILE D'ARGENT
- ATLAS
- ENSEIGNANTS
- LA CHARTREUSE

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : E GIANNINI

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV N°40 CDA/4

REUNION DU 3 NOVEMBRE 2020 (visioconférence)

Présents : MME LECOEUCE Ombeline, MMM. CALZADA Gaëtan, DERVAUX Alban, DUJARDIN Nicolas, GALLY Fabien, MATHIEU Florian (retard annoncé), OUTHIER Philippe, QUINAULT Fabien, REMOND Cyrille, RONDEAU Gilles, ROCHERIEUX Joël.

Absents excusés : MM. THIOURT Thierry, THIBERT J.

Assiste : M. DURAND D. (Président District)

Invités : MM. BADET J (CTRA), ADAM C. (CTRA), KLIMCZAK L. (CRA)

I – ADOPTION DU DERNIER PV

La CDA adopte, à l'unanimité des membres présents et sans modification, le procès-verbal de la réunion plénière de la CDA du 16 juillet 2020 et du bureau du 27 Août 2020.

II- COURRIERS

**Courriers reçus entre le 05
Août 2020 et le**

DATE	ORIGINE	CONTENU	REPONSE
05/08/2020	District 71	Demande arbitrage en CO et passer candidat	Pris note

		Ligue (Guccione Mattéo)	
06/08/2020	CTRA J. Badet	IR2F – Responsable Formation	Président a répondu
15/08/2020	Club Longeault	Déclaration matchs amicaux et arbitre	Pris note
17/08/2020	Club Précý	Candidature Session Arbitres Auxiliaire (V.25/09 et V.09/10/2020)	Pris note
18/08/2020	Clément Turpin	Information situation CR3 2 ^{ème} promotion	Pris note
18/08/2020	US. Semur-Epoisses	Candidatures Session Arbitres Auxiliaires	Pris note
20/08/2020	Arbitre	Courrier au président	Pris note
21/08/2020	UCCF	Demande informations FIA	Président a répondu
21/08/2020	MVF	Déclaration matchs amicaux et arbitre	Pris note
21/08/2020	UFCO	Déclaration match amical et arbitre	Pris note
24/08/2020	AS. DOM	Déclaration match amical et arbitre	Pris note
25/08/2020	CRA/ASP La Barêche	Demande d’officiels pour CDF du 30/08/2020	Désignateur a répondu
25/08/2020	Prés. Com. Discipline	Demande du représentant CDA en Commission	Président a répondu
25/08/2020	R. REZKY	Demande Intégration en cat. Sénior	Pris note
26/08/2020	CLL Echenon	Demande d’officiel match CDF du 30/08	Président a répondu
28/08/2020	T. ROTHON	Demande d’informations sur examen arbitre	Président a répondu
31/08/2020	G. DUTHU	Arrêt de l’arbitrage	Remerciements pour services rendus
01/09/2020	G. GOMES	Envoie certificat médical pour septembre	Pris note
02/09/2020	C. SERVAL	Disponibilités arbitrage week-end	Pris note
03/09/2020	E. Gouverneur	Envoie certificat médical	Pris note
03/09/2020	ASC Plombière	Informations statut arbitrage	Président a répondu et transféré commission
04/09/2020	CLL Echenon	Demande d’officiel match CDF du 06/09/2020	Président a répondu
04/09/2020	DISRICT C.O.	Informations matchs séniors levé de rideau à 12h00	Pris note
07/09/2020	M. BOUILLY	Reprise de l’arbitrage	Pris note
07/09/2020	Gevrey Ch. AS	Demande de changement d’arbitre	Président a répondu
08/09/2020	VALOT A.	Demande d’arbitrer en lever de rideau	Pris note
08/09/2020	GERAULT A.	Indisponibilité jusqu’au 27/09	Pris note
10/09/2020	SAUCY S.	Demande passage Spécifique Assistant District	Accord, transmis désignations
10/09/2020	Arbitres D2.	Annulation arbitrage dernière minute	Pris note
11/09/2020	District CO	Certificat médical SAMPAIO G. incapacité totale à la pratique du football	Pris note Prompt rétablissement
11/09/2020	Arbitre D1	Explications non déplacement	Président remercie
13/09/2020	Arbitre D3	Retour explications non déplacement	Pris note, en attente de décision
13/09/2020	Arbitre D3	Retour explications non déplacement	Pris note, en attente de décision
14/09/2020	BLAISE M.	Indisponibilité les 26 et 27/09/2020	Pris note, transmis section jeunes
14/09/2020	DISTRICT	Compléments d’informations non déplacement	Pris note
15/09/2020	DOMBROVSKI S.	Indisponibilité dernière minute pour WE	Pris note

16/09/2020	AYOUBI	Certificat médical jusqu'au 05/10/2020	Pris note / prompt rétablissement
18/09/2020	PERIA C.	Renouvellement licence	Dossier transmis
18/09/2020	HADJI S.	Dates indisponibilités	Pris note, copie désignateur
20/09/2020	ASFO	Demande sur un arbitre	Président a répondu
20/09/2020	Mr NAUDET	Absence arbitre en Coupe D3/D4	Président a répondu
21/09/2020	MVF	Demande d'écusson Ligue	Président a répondu
21/09/2020	CUILLIER T.	Envoi de documents	Secrétariat a répondu
02/10/2020	ASPTT Dijon	Arbitres officiels tournoi Futsal M. GALLOT	Pris note
02/10/2020	Ville de Dijon	Interdiction terrains engazonnés WE 02 et 03/10	Transmis arbitres
06/10/2020	D. ULFE	Certificat médical SIMOES Lara	Pris note, transmis désignation
06/10/2020	US SAV. CHA.	Absence désignation pour son arbitre	Président a répondu
07/10/2020	Arbitre JAD	Echanges concernant les indisponibilités	Président a répondu
08/10/2020	LIMA C.	Absence professionnelle	Pris note
11/10/2020	DIJ. ENS. F.C.	Demande explications comportement arbitre	Président a répondu
18/10/2020	Arbitre JAD	Échange sur sa situation	Président a répondu
20/10/2020	Arbitre D2	Retour explications	Président a répondu
21/10/2020	CHEVIGNY	Demande arbitre en 18D2	Transmis com. jeunes
21/10/2020	HENRIETTE A.	Indisponibilité Professionnelle jusqu'au 02/12/2020	Pris note
22/10/2020	OUTSKI A.	Information blessure	Pris note. Prompt rétablissement
24/10/2020	VDN F.C.	Absence arbitre 11/10/2020	Président a répondu
26/10/2020	MASSON S.	Indisponibilité we. du 06 et 07/11/2020	Pris note
27/10/2020	A.S. GENLIS	Demande arbitre en U18	Transmis com. jeunes
28/10/2020	MASSON B.	Reprise arbitrage AA	En cours

Courriers envoyés à partir du 06/08/2020

06/08/2020	Président CDA	Responsable formation IR2F	J. BADET CTRA
11/09/2020	CDA	Demande explications Non déplacement match CDF du 30/08/2020	Arbitre D1
11/09/2020	CDA	Demande explications Non déplacement match CDF du 30/08/2020	Arbitre D3
11/09/2020	CDA	Demande explications non déplacement match CDF du 30/08/2020	Arbitre D3
16/09/2020	CDA	Convocation examen pratique	
17/09/2020	District	Convocation vision Arbitres	Tous les arbitres
02/10/2020	CDA	Convocation tournoi Futsal M. GALLOT	Arbitres désignés
04/10/2020	CDA	Sanction Non déplacement	Arbitre D3
05/10/2020	CDA	Convocation examen pratique	BLAISE M.
			KERDJADJA M.
			LAMRIT EL H.
19/10/2020	Président CDA	Demande explications sur un match corpo	Arbitre D2
21/10/2020	CDA	Sanction Non Déplacement	Arbitre D3

III- MISE EN PLACE DE VISIO-CONFERENCES – GARDER LE CONTACT

Des réunions en visio-conférence seront établies en seniors comme précédemment mais également en JAD étant donné un laisser-aller trop important, tant sur l'implication que dans le respect des personnes qui s'occupent de l'encadrement ainsi que des observations.

IV- TEST SENIORS DU 17 OCTOBRE 2020

N'ont pas été conviés les arbitres ayant déjà effectué les tests en Ligue (Candidats et Futsal).

Trois arbitres avaient prévenu pour raisons professionnelles et personnelles. Un arbitre a prévenu de son non déplacement. Un seul échec à noter.

Le rattrapage devrait se faire assez rapidement pour les absents mais du fait de la covid19, il se fera dès que possible.

V- STAGE DE MI SAISON

Habituellement effectué début janvier mais du fait des mesures sanitaires et une lourde mise en application, le stage est mis en suspens. Il serait opportun de prévoir une Visio avec nos arbitres afin de ne pas perdre le contact.

DURAND D. : Il est vrai qu'une telle organisation début janvier est prématurée et il est plus prudent d'attendre, tout en gardant le contact avec nos arbitres.

VI- FORMATION INITIALE ARBITRAGE (F.I.A)

La session prévue en Octobre a été malheureusement annulée. Pour la FIA de Janvier, nous allons tenter de la maintenir. Nous attendons des informations de l'IR2F pour une organisation en présentielle mais prévoyons la possibilité de la faire en distancielle si les conditions sanitaires ne s'améliorent pas.

VII- ARBITRES AUXILIAIRES

Une session a été validée avec succès. Comme les FIA, les sessions des auxiliaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Différentes propositions, comme une formation par Visio, sont à l'étude.

VIII- FORMATION ASSISTANTS

Peggy a demandé à la CDA de proposer une personne pour donner une aide sur les formations Assistants.

C. REMOND se propose. Le président valide et transmettra à Peggy cette information.

IX- POINT SUR LES DESIGNATIONS

Le président avait demandé au désignateur d'établir un tableau concernant l'équité des matchs entre les D1 sur le début de la saison. Le tableau a été transmis le 23/10 avec les désignations faites jusqu'à mi-novembre A l'exception de 3 arbitres (indisponibilités Professionnelles) tous les autres sont entre 4 ou 5 matchs.

Pour les D2, plus disparate étant donné que certains sont candidats Ligue et de ce fait, sont convoqués en Ligue plus souvent. Pour les autres, environs 8 ou 9 matchs de D2 chacun. Le président félicite cette équité et évite ainsi les divers commentaires malsains à ce sujet.

XI- QUESTIONS DIVERSES

LECOEUCHE O.

Les féminines tournent bien en Ligue

DERVAUX A.

Qu'en est-il pour le futsal district ?

Durand D. : Cela va être très difficile, voire impossible du fait que les collectivités n'ouvrent pas leur gymnase.

ROCHERIEUX J.

En discipline, les sanctions commencent fort. Les limites sont dépassées. La fermeté et la rigueur sont de mises.

DURAND D. : On aimerait tous retourner sur les terrains !! Ce virus est sournois et il faut être très vigilant. Sur les formations, il y a un système qui se met en place doucement comme la visio mais il faut encore l'adapter. Il faut être optimiste !

OUTHIER P.

Les observations étaient lancées sur les 3 groupes d'arbitres.

QUINAULT F.

A assisté aux tests séniors. Belle surprise de l'entraide des arbitres entre eux. Il est important de le signaler de mon point de vue de représentants des clubs. Je ne pensais pas que cette entraide était si belle. Frustration du virus aux vues de tout ce qui était organisé

KLUMCZAK L.

Maintient la réunion visio des arbitres aux alentours de début décembre est assez optimiste.

RONDEAU G.

Après un mois et demi de galère et de mise en route, maintenant que tout allait plutôt bien, nous voilà arrêté...

MATHIEU F.

Préparation de la visio pour les JAD très prochainement

DUJARDIN N.

Suite aux retours de Joël lors de la dernière réunion concernant l'élaboration de rapports disciplinaires des arbitres qui étaient trop succincte en début de saison, qu'en est-il aujourd'hui ?

Joël observe une légère amélioration. Il a également trouvé un document sur la bonne confection d'un rapport disciplinaire. Le président va prendre contact avec Agnès pour faire suivre ce document.

ADAM C.

Annulation d'une fia pourquoi ?

Gaëtan : Le préfet a émis un arrêté qui nous a contraint de l'annuler

Une FIA futsal fin novembre ouverte aux inscriptions est repoussée au 30 et 31 janvier.

Des documents sur Darfish sont toujours en cours et arriveront très prochainement. C'est un bon support avec des vidéos comme il a été fait pour les observateurs... D'ailleurs pour les observateurs une analyse de match a été mise en place en Ligue et peut être adaptée en District.

Distanciel ou Présentiel ? Bien sûr que le Présentiel serait à privilégier, tant sur le pédagogique que sur les supports de formation.

BADET J.

Il est vrai que pour valider les FIA, le passage sur le terrain est primordial. Et je suis totalement en accord avec vos décisions

Vérification des adresses mails arbitres à effectuer ! De nombreuses adresses d'arbitres comme ceux qui ont stoppés leur passion ou des erreurs ou qui sont en doublon, sont encore inscrites, il faudrait les désactivées. Pour cela il faut vous rapprocher de L. CANE

Je reste en contact avec le président de CDPA (ESSBITI B.) pour apporter des outils d'arbitrage ou des actions de recrutement

Pole JAL : une sélection des JAD prometteurs pour une détection avant mi-novembre.

Florian M informe qu'il n'y aura pas d'arbitre pour cette saison. Le président répondra en ce sens

Pole assistant : semaine prochaine Jacques travaille sur le dispositif des RAD.

Savoir les détecter, qui en sera le représentant sur votre District ? Cyrille sera le référent de ce pôle.

Un travail en commun avec votre CDA et la CTRA sera mis en place pour effectuer cette sélection afin d'obtenir les meilleurs résultats.

Le président clôture en félicitant tous les membres de la CDA concernant leur engagement, leur mobilité et le travail accompli.

Fin de séance : 20h30

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : CALZADA G
Le Secrétaire : DUJARDIN N